

Abo

«Il y a des élagages lamentables. Un massacre»

Pully veut mieux protéger ses arbres. Une révision du règlement communal est en cours.

Marie Nicollier

Publié: 29.01.2020, 06h49



Ce parc privé situé entre le chemin de Rennier et le boulevard de la Forêt est menacé par un projet immobilier privé. Ce dernier ne convainc pas la Municipalité.

FLORIAN CELLA

«Il faut accroître la protection des arbres.» À Pully, le municipal de l'Urbanisme et de l'Environnement, Nicolas Leuba (PLR), a décidé de se pencher sur une problématique délicate.

Les autorités pulliéranses sont régulièrement accusées de laxisme dans la sau-

vegarde du patrimoine vert, menacé par les promotions immobilières. «On s'en soucie! C'est un sujet sensible auquel on tient», affirme Nicolas Leuba. Il vient d'organiser des Assises des arbres lors lesquelles il a assuré les sceptiques des «bonnes pratiques de l'administration». Il recueillera les propositions de chacun en vue d'une révision du règlement communal sur la protection des arbres. Cette refonte est en cours; le texte devrait être envoyé au Canton pour un examen préalable d'ici à la fin du premier semestre 2020.

«Il y a des élagages lamentables, faits par des bricoleurs. Un massacre»

«Il faut que les parkings souterrains permettent la plantation compensatoire, détaille Nicolas Leuba (*ndlr: la Commune peut exiger des plantations dites de compensation lors de l'abattage de spécimens protégés*). Et que les toitures accueillent le strict minimum de blocs techniques en vue d'être végétalisées. Le public souhaite aussi un suivi des arbres de compensation. À voir si l'on dispose des ressources...»

Trop de ces arbres sont taillés sans vergogne par les propriétaires quelques années après leur mise en terre. Le nouveau règlement prévoit leur protection dès la plantation et définit des caractéristiques exigées (taille, essence, surface minimale de pleine terre...).

Les choses ont changé à Pully, indique Nicolas Leuba. Exemple: «Si un promoteur veut créer une place de parc ou de jeu sous la couronne de l'arbre, c'est exclu qu'on accepte.» Il répète que des demandes d'abattage sont régulièrement refusées par ses services. «Quand elles visent à dégager la vue, typiquement.» L' élu montre aussi du doigt les élagages «lamentables» faits par des «bricoleurs». «On aimerait renforcer la possibilité d'amender les élagages excessifs. Mais pour cela, il faut le soutien de la préfecture.»

Entre 2017 et 2019, 420 arbres protégés ont été abattus à Pully, dont 30% dans le cadre de permis de construire. Le taux de compensation s'élève à 55%. Villardin, Val-Vert, Val d'Or, les rives du lac et Ramuz-Préau figurent parmi les sites publics où des arbres majeurs ont été plantés récemment par les autorités.

Publié: 29.01.2020, 06h49

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

Cet article a été automatiquement importé de notre ancien système de gestion de contenu vers notre nouveau site web. Il est possible qu'il comporte quelques erreurs de mise en page. Veuillez nous signaler toute erreur à community-feedback@tamedia.ch. Nous vous remercions de votre compréhension et votre collaboration.

